



DCME - ENFANTS MINEURS - DECISION DE JUSTICE

Par **nourimosta**, le **07/09/2015** à **22:16**

je suis algerien et souhaiterai une assistance pour le probleme suivant :

- Mes 2 enfants mineurs sont en france avec la maman avec un visa long sejour VLS pour des etudes dans une ecole privee.
- Pour obtenir le DCME (document de circulation des mineurs etrangers)il faut fournir une decision de justice attestant que le pere autorise les enfants a' vivre en france avec la maman.
- Je reside/travaille aux emirats arabes unis et je soutient financierement la famille/enfants durant le sejour en France.

Comment obtenir cette decision quand il n'y a pas de separation ni divorce, est ce que je peux demander cette decision a' un tribunal en France. Est ce qu'une autorisation paternelle aupres d'un notaire ou de l'ambassade d'ALGERIE aux EMIRATS peut aider.